ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 21654

Texte de la question

M. Claude Gaillard rappelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réponse qu'elle a donnée le 3 novembre dernier à l'Assemblée nationale à une question qui mettait l'accent sur les problèmes soulevés par le caractère non révisable des prestations compensatoires, sauf circonstances « exceptionnellement graves ». A cette occasion, elle a fait état de son intention de préparer une réforme de la législation du divorce. Peut-elle indiquer dans quel délai un tel texte devrait être soumis au Parlement ?

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un certain assouplissement des conditions de révision de la prestation compensatoire, actuellement posées par la loi, paraît en effet s'imposer eu égard au contexte socio-économique, sans qu'il y ait lieu cependant de revenir à un régime comparable à celui des pensions alimentaires préexistant à la réforme de 1975, dont les inconvénients ont été unanimement dénoncés. Lors de la discussion au Sénat des deux propositions de loi de MM. About et Pages relatives à la prestation compensatoire, le 25 février 1998, le Gouvernement a déposé différents amendements en ce sens. La question a de surcroît été examinée dans le cadre de la mission confiée à Irène Thery sur l'adaptation du droit de la famille à l'évolution de la société. Dans l'attente de la discussion à l'Assemblée nationale du texte adopté par le Sénat en première lecture, les réflexions engagées à la chancellerie sur ce sujet se poursuivent au sein du groupe de travail pluridisciplinaire qui a été installé le 31 août 1998, sous la présidence de Mme Dekeuwer-Defossez, dans le but de présenter des propositions de réforme du droit de la famille pour la fin du deuxième trimestre 1999.

Données clés

Auteur : M. Claude Gaillard
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21654
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6367
Réponse publiée le : 8 février 1999, page 818